

*Initiatives ministérielles*

chômage telles qu'elles étaient avant l'adoption du projet de loi C-21.

Nous avons demandé au gouvernement de retirer les projets de loi C-20 et C-32. Nous voudrions un programme immédiat de création d'emplois pour cet hiver et l'hiver prochain. On ne peut pas retarder l'arrivée du froid.

Enfin, nous avons demandé que le salaire minimum soit immédiatement porté à 5 \$ de l'heure. Dans l'esprit de Noël, annulons le projet de loi C-32 et rentrons dans nos provinces avec la conscience nette, une conscience que nous puissions partager avec les pauvres de ce pays.

**M. Fred Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, je suis convaincu que la Chambre est disposée à m'accorder la parole quelques minutes.

Il est rare que j'obtienne l'assentiment de mes collègues du côté ministériel, mais j'imagine que, puisque Noël approche, on peut s'attendre à quelques autorisations spéciales.

Mais revenons aux choses sérieuses. Le plafonnement touche trois provinces qui ne sont pas de mon ressort puisque je suis député fédéral, mais j'en parlerai tout de même. Ce plafonnement ne touche pas ma province, Terre-Neuve, mais trois autres provinces qui sont près de Terre-Neuve à bien des égards. Je parlerai surtout de l'Ontario parce que la santé de l'économie ontarienne détermine, depuis longtemps, les perspectives d'emploi de beaucoup de Terre-Neuviens qui quittent leur foyer et leur ville pour aller travailler à Toronto et dans d'autres villes de l'Ontario.

Non seulement Terre-Neuve a-t-elle ressenti la perte d'environ 500 millions de dollars—si vous additionnez tout—, en raison de la réduction des paiements de transferts qui l'a forcée à réduire en retour les services d'enseignement secondaire et postsecondaire ainsi que les soins hospitaliers, ce que j'ai souvent dit et que je ne répéterai donc pas, mais le plafonnement imposé à l'Ontario et à deux autres provinces me préoccupe beaucoup.

Je félicite mon collègue de Winnipeg-Nord qui a, à mon avis, très clairement décrit ses préoccupations. Le budget du 26 février n'a pas été le budget le plus populaire du monde. J'imagine que nous nous en faisons passer aujourd'hui le dernier morceau.

J'aimerais qu'on me laisse terminer de manière civile. Je n'ai pas la réputation d'un chahuteur, aussi j'en appelle à la générosité de mes vis-à-vis.

Je pense qu'il serait bon que nous nous rappelions à qui ça va s'appliquer et qui va être le plus affecté. À qui s'applique le Régime d'assistance publique du Canada? Je vais vous le rappeler, avant que nous ne mettions fin à cette session du Parlement. Il s'applique à ces mêmes gens avec lesquels, en ma qualité de député, je suis en contact, comme le sont d'ailleurs, j'en suis sûr, tous mes collègues.

[*Français*]

Au nombre de ceux et celles qui bénéficient de l'assistance publique et des services de bien-être social, se trouvent les enfants qui sont pris en charge ou qui ont besoin de protection parce qu'ils sont victimes de mauvais traitements ou de négligence, les personnes handicapées physiquement ou mentalement, les familles monoparentales, les personnes âgées, les chômeurs, les familles de personnes en détresse, les travailleurs à faible revenu et les femmes battues.

[*Traduction*]

Nous avons parlé de toutes ces questions en détail au cours de cette dernière session de la Chambre qui dure depuis le début du mois de septembre.

J'appuie sans réserve l'amendement proposé par mon collègue. Il n'est pas dans mes habitudes d'appuyer les députés de l'autre opposition, ceux qui ne sont pas de l'opposition officielle. Mais dans ce cas particulier, je trouve sincèrement très difficile de faire autrement.

Par égard aux gens que cette mesure touche, j'appuie donc cet amendement. Avant de me rasseoir, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier, monsieur le Président, de la façon avisée et judicieuse dont vous avez assumé votre charge, ainsi que pour souhaiter à tous mes collègues un joyeux Noël. Il faut oublier certaines des choses qui se sont passées cette année. Espérons que nous pourrons l'an prochain nous attaquer à de nouvelles causes avec une vigueur et une volonté renouvelées. Joyeux Noël à tous et bonsoir.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le vote porte sur la motion no 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?